



Bruxelles, le 8 mars 2022

## Nouvelles mesures de sécurité COVID-19 dans les services de l'APEEE

Chers parents,

Suite aux dernières mesures annoncées par les autorités belges le vendredi 4 mars 2022 et aux décisions prises en conséquence par la direction de l'école, nous vous prions de bien vouloir prendre note des changements suivants concernant les mesures de sécurité COVID-19, qui seront mise en place dans les services de l'APEEE avec effet immédiat :

### TRANSPORT SCOLAIRE

1. Les masques faciaux sont toujours **obligatoires dans les bus scolaires pour les élèves de S1 à S7 et les adultes**. Nous recommandons l'utilisation de masques faciaux pour les élèves plus jeunes également (sans aucune obligation).
2. Tous les bus scolaires sont nettoyés avant chaque service et désinfectés quotidiennement; le Bureau de l'APEEE surveille de près l'application de cette règle par les compagnies de bus.
3. Aucun suivi de cas COVID-19 ne sera effectué par l'APEEE dans les bus scolaires.
4. Les changements occasionnels de l'horaire officiel des élèves ainsi que l'achat de billets occasionnels sont à nouveau autorisés selon les règles et conditions énoncées dans notre règlement du service des transports. Nous rappelons aux parents que les changements doivent être demandés par e-mail à [transport@apeeeb3.be](mailto:transport@apeeeb3.be) au moins un jour ouvrable à l'avance, et doivent être explicitement autorisés sur base de la disponibilité de places dans le bus demandé. Cette règle s'applique également à l'achat de billets occasionnels.

### CANTINE

1. **L'obligation du port du masque est levée pour tous les usagers et le personnel de la cantine**. Toutefois, les personnes qui souhaitent porter un masque sont bien évidemment libres de le faire.
2. Les éventuels changements dans l'organisation du service seront discutés avec l'école et annoncés en temps utile.

### ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

1. **L'obligation du port du masque par les moniteurs des activités périscolaires, le personnel de l'APEEE et les élèves (y compris les élèves du cycle secondaire) est levée pour l'intérieur et l'extérieur**. Toutefois, ceux qui souhaitent porter un masque sont bien évidemment libres de le faire.
2. Le service des activités périscolaires donne la priorité aux activités à l'extérieur dans la mesure du possible et sous réserve des conditions météorologiques.

### EN GÉNÉRAL

Une **ventilation maximale** sera assurée pendant le trajet en bus, dans le réfectoire et pendant les activités à l'intérieur.

**Les gestes barrière** (se laver régulièrement les mains avec du savon ou du gel, tousser et éternuer dans le coude) doivent toujours être respectés.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Bien à vous,

Votre APEEE